

P705187



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°329. Décembre 2015



LUTTES

SOLIDARITES

L • S • T

TRAVAIL

SOMMAIRE

- P.2/3** **FEDERATION- HISTOIRE D'UNE LUTTE COLLECTIVE**
Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse demande l'avis du groupe Agora sur le nouveau projet de Décret d'Aide à la Jeunesse...

« **FERMONS LES PARAPLUIES** »
Journée de réflexion organisée par le CAJ de Mons...

- P.4/5** **FÉDÉRATION- POUR UN AUTRE DÉVELOPPEMENT**
Le mouvement LST dénonce les niveaux d'exploitation de l'humain et de l'environnement

- P.6** **NAMUR- NOS DROITS**
Le CPAS et les extraits de compte

- P.7** **ANDENNE- HORS CADRE**
Participation à un concours organisé par la ville

- P.8** **FÉDÉRATION- CA SE PASSE**
Ici et là on se mobilise



ÊTRE ENTENDU

EDITORIAL

Les pauvres, on les veut transparents. Ils sont situés en-dehors de la cité, sans parole, sans avis. C'est comme s'ils ne pensaient pas, comme s'ils n'avaient pas d'analyse ni de propositions, comme s'ils n'avaient rien d'intéressant à dire. Et ça dure depuis longtemps, très longtemps...

Peut-être que, grâce à des associations telles que LST, des choses changent un peu. Le Rapport Général sur la Pauvreté était certainement un moment magique. Mais, ces derniers temps, des personnalités politiques importantes ont demandé l'avis des pauvres sur des projets de loi qui les concernaient. Monsieur Magnette, Ministre-Président de la Wallonie a questionné LST avant de publier son premier plan de lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, c'est le Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Monsieur Madrane qui nous propose, à travers le groupe Agora, de lui donner nos remarques sur sa proposition de nouveau Décret.

Bien sûr, nous avons des choses à dire, et nous les communiquons. Il reste qu'il faut encore que nous soyons entendus. Et ça, ça reste très difficile; les intérêts en jeu sont trop contradictoires. C'est vrai que la misère reste un levier important dans la stratégie d'exploitation des travailleurs et des habitants du monde. Il y a beaucoup à perdre, par les ogres du capital, dans un chemin vers un partenariat égalitaire.

Marc OTJACQUES

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

FEDERATION

HISTOIRE D'UNE LUTTE COLLECTIVE

*LE MINISTRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE DEMANDE L'AVIS
DU GROUPE AGORA SUR LE NOUVEAU PROJET DE DÉCRET D'AIDE
LA JEUNESSE....BELLE RECONNAISSANCE. ELLE EST L'ABOUTISSEMENT D'UN
COMBAT MENÉ DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES...*

NOTRE FAMILLE PAIE VRAIMENT LE PRIX LE PLUS CHER À LA PAUVRETÉ !

Dès que l'on se rassemble à partir de notre quotidien de lutte contre la misère, le premier sujet dont on parle, c'est la famille. C'est l'endroit de nos références, de nos liens les plus forts ou les plus douloureux, mais qui sont trop souvent vécus comme le résultat des choix des autres.

Ce sont des juges, différents services, des institutions d'accueil qui ont déchiré nos familles au nom de la protection des enfants et de la jeunesse. C'est le lieu du mépris et de la condamnation la plus inacceptable : « *vous êtes incapables (voir toxiques) d'être de bons parents* ». Les pouvoirs les plus grands sont accordés à ceux qui, au nom de la société, sont garants de la protection de l'enfance ou de la jeunesse.

Et ce avec une violence démesurée, sans entendre ni comprendre ce que nous vivons, ce que nous voulons, ce que nous faisons, ce que nous pensons, ni ce que nous disons. Nous sommes dépossédés de nos responsabilités et de nos choix contre notre volonté.

C'est à partir de ces constats que nous avons voulu construire des moyens pour changer les choses. Nous voulons interpeller les services, les décideurs,... pour qu'ils tiennent compte de notre avis. Qu'ils s'engagent avec nous dans le combat pour garantir les moyens, pour toute la famille, de vivre dignement. Nous devons être entendus.

Mais avant tout, nous devons construire ensemble une parole qui nous permet d'oser affirmer, avec la force qu'il faudra, que nous voulons garder nos familles unies, et que nous

en sommes capables, même si, pour un temps, les enfants sont placés.

C'est là tous les enjeux et la mobilisation de notre atelier famille qui se rassemble mensuellement depuis de nombreuses années avec des militants des différentes régions du Mouvement.

EN DIALOGUE... AVEC D'AUTRES

Il est évident qu'on ne peut pas imaginer un mieux-être pour les enfants sans engager toutes les énergies qu'il faut pour une promotion de leur lieu de vie, et de leur famille en particulier.

C'est clair que chacun, tout seul, nous n'y arrivons pas. Nous sommes trop petits face à la dimension du combat et nous savons aussi que l'engagement pour la libération des plus pauvres n'est pas une priorité dans les politiques passées ou actuelles.

Dans ce sens, et dans les suites du Rapport Général sur la Pauvreté, nous nous sommes battus avec d'autres associations dont ATD Quart-Monde afin de poursuivre cette réflexion entamée dans le RGP sur la thématique de la famille. Plus de placement pour cause de pauvreté en devient le fondement.

En 1998, le ministre de l'Aide à la Jeunesse de l'époque, a alors institué le groupe de dialogue Agora. Il avait pour objectif de rassembler, autour de l'évaluation du décret de l'Aide à la Jeunesse de mars 1991, des représentants de la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse et des travailleurs de SAJ et SPJ, ATD Quart-Monde et LST, un représentant du cabinet et le Service de lutte contre la Pauvreté.



Photo de rassemblement LST

Depuis cette période, le groupe Agora continue à se réunir mensuellement. Il a été porteur de différentes réflexions en dialogue répercutées dans les secteurs et le monde politique.

Par exemple au niveau de l'Agora : l'importance du premier accueil dans un service d'Aide à la Jeunesse et la question de la transmission et de la transparence des écrits. Mais encore, avec le Service de lutte contre la pauvreté, la question du maintien du lien avec les parents d'origine quand les enfants sont placés.

Le sens novateur du groupe Agora réside dans le fait qu'il permet, au départ d'un dialogue entre des professionnels et les plus pauvres, une parole originale en matière d'aide à la jeunesse.

C'est un travail délicat et de longue haleine car il implique d'une part le tissage progressif d'une relation de confiance et égalitaire entre les membres du groupe là où les positions, les intérêts et les rapports de force sont différents, voire opposés.

Et d'autre part, c'est un travail rigoureux au niveau associatif qui ne s'improvise pas d'emblée. Ce que les délégués de LST y amènent, est le fruit d'un travail et d'une analyse construite collectivement au départ de l'atelier famille et en coordination avec ATD Quart-Monde.

C'est aussi un travail d'aller-retour permanent, afin de garantir une maîtrise d'un bout à l'autre par les familles directement concernées, de l'évolution du processus.

Suite page 3

FEDERATION

ET LA DEMANDE DU MINISTRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE DANS TOUT CELA ?

Interpellés par un article paru dans la Libre Belgique, disant que le Ministre Madrane avait rencontré tous les interlocuteurs du secteur par rapport à l'actualisation du Décret de 1991 sur l'Aide à la jeunesse, LST l'a interpellé par courrier en alertant qu'un acteur fondamental avait été oublié : les parents et les familles parmi les plus pauvres.

Sur base de ces préoccupations majeures, LST et ATD ont ainsi rencontré son cabinet fin août 2015.

Une seconde rencontre avec le Ministre a alors été organisée avec le groupe Agora mi-septembre 2015.

Ce fut l'occasion de soulever ensemble les questions de la place des familles et de la transmission et de la transparence des écrits dans la pratique des services de l'Aide à la Jeunesse. Interpellation d'autant plus importante qu'un nouveau projet de décret vient de voir le jour. Quelle place fait ce décret à nos préoccupations ? Jusque-là nous sommes très inquiets...

Depuis, le groupe Agora a été invité officiellement par le Ministre de l'Aide à la Jeunesse à transmettre un avis sur ce nouveau projet de Décret.

Avis que nous sommes en train de construire, en dialogue, au sein du Groupe Agora.

Au niveau de nos deux associations, nous avons construit notre point de vue, sur ce nouveau projet de texte. Le groupe Agora a choisi de prendre notre travail comme référence pour construire un avis commun.

Le point de vue associatif que nous avons construit est le fruit de nombreuses rencontres de travail. Soit avec Monsieur Macq, procureur du Roi, et Madame Cornet, substitut jeunesse de Namur, pour une relecture de ce projet de Code lors de deux rencontres avec une vingtaine de familles. Soit de réflexions réalisées au sein de chaque association et entre nos deux associations.

Nous avons décortiqué ensemble article par article ce nouveau projet de Code avec comme axe transversal, une revendication fondamentale et récurrente au sein de nos deux Mouvements :

« Quelles garanties et considérations d'une place légitime et effective des familles parmi les plus pauvres, et de leur point de vue, comme réels partenaires et acteurs des décisions qui les concernent directement, sont renforcées par ce décret ? »

Nous constatons dans cette nouvelle proposition que la place des familles d'origine est bien loin d'être égalitaire. Comment être réellement considérés comme partenaires intéressants, incontournables et pertinents ?

Comment permettre une réelle garantie du respect de la famille, notamment la plus pauvre, dans des situations très chargées de souffrances et de peurs mais aussi d'espoir, autant pour les enfants que pour les parents ?

ET L'AVENIR ?

Cette demande d'avis est une reconnaissance de nos nombreux combats ou mobilisations, et du travail engagé.

Effectivement, on nous demande pour une fois notre avis et notre point de vue.

Mais sera-t-il effectivement entendu et opérationnalisé ?

Nous osons en tout cas espérer...même si nous savons que devons continuer à nous mobiliser ensemble, et que rien n'est jamais gagné.



Des militants d'Andenne

CA SE PASSE

Le jeudi 15 octobre 2015, une délégation du Mouvement LST s'est rendue à l'exposition « Comment avancer quand on n'y croit plus... » de nos amis d'ATD Verviers.

Après la visite de l'exposition, un long dialogue avec quelques professionnels et des militants d'ATD et LST autour du regard des familles parmi les plus pauvres sur leurs relations avec les travailleurs sociaux.

L'occasion aussi de nous rappeler le sens de la Journée Mondiale du Refus de la Misère et des différentes mobilisations et résistances des plus pauvres ici et ailleurs dans le monde.

A Mons, le 23 novembre 2015, journée de réflexion organisée par le CAAJ de Mons sur la prise de risque par les professionnels du secteur. "Fermons nos parapluies!"

LST intervient avec ATD après Messieurs Thierry Moreau (avocat, professeur à la faculté de droit et de criminologie à l'UCL, président de la commission de déontologie), Lucien Nouwynck (avocat général, parquet près de la Cour d'appel de Bruxelles) et Stefan Hendrickx (psychologue clinicien, docteur en psychologie de l'UMons) pour témoigner du point de vue des familles, devant près de 350 professionnels de l'aide à la jeunesse.

FÉDÉRATION

POUR UN AUTRE "DÉVELOPPEMENT"

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LE MOUVEMENT LST DÉNONCE PUBLIQUEMENT LES NIVEAUX D'EXPLOITATION OUTRANCIERS DE L'HUMAIN ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Au départ des situations de vies imposées aux plus pauvres, ce sont les modes de productions et de gestion du bien commun que nous questionnons. LST dénonce l'inégalité scandaleuse entre une majorité qui subit une précarité d'existence grandissante et une minorité qui s'accapare les richesses.

Nous voulons partager ici un communiqué de la plateforme ASSOCIATIONS 21 (1) associée à d'autres organisations, dont LST, à propos de la ratification par l'ONU des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour les quinze prochaines années.

AGENDA 2030 DE L'ONU

PISTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN BELGIQUE

Le 25 septembre dernier, la Belgique était représentée à New-York par les ministres fédéraux Ch. Michel, D. Reynders, A. De Croo et M.C Marghem. Ils participaient à l'adoption de l'agenda 2030 de l'ONU et ses 17 objectifs de développement durable.

Dans le cadre de nos participations aux travaux d'associations 21(1) des militants(es) de LST ont contribué aux recommandations destinées au gouvernement fédéral.

Avec 36 ONG belges nous avons examiné cet agenda, et proposons des pistes concrètes à mettre en œuvre en Belgique, aux différents niveaux de pouvoir.

En bref: en cohérence avec nos engagements internationaux, les pouvoirs publics doivent tenir compte des défis sociaux et environnementaux du XXIe siècle.

Ce qui différencie les Objectifs de développement durable (ODD, SDG's en anglais) des Objectifs du Millénaire pour le Développement, c'est que cette fois, tous les pays membres de l'ONU sont concernés, non plus seulement dans une approche nord-sud mais plutôt dans l'idée d'une responsabilité commune mais différenciée.



L'éventail des compétences concernées est également très large, ce qui en fait une **approche transversale**.

Nos « Pistes pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Belgique » pointent : Des actions très concrètes pour chacun des 17 objectifs à mener en Belgique dans tous les champs d'action des pouvoirs publics : **gouvernement fédéral, régions, communes**.

L'importance de lutter contre les **inégalités** (objet de l'objectif 10), pour éliminer la **pauvreté** (objectif 1). Ces deux objectifs sont intimement liés.

Qu'on ne peut plus, désormais, considérer le **PIB** (2) comme principal indicateur du progrès : les ODD impliquent une approche plus large, mesurant tant les **critères sociaux, environnementaux** qu'économiques.

Que les pouvoirs publics en Belgique n'accordent pas assez d'importance aux **impacts négatifs** de leurs décisions pour la justice sociale et l'environnement, en Belgique et au plan mondial.

Il leur faut ensuite prendre des mesures « réparatrices », d'où l'inflation de règles dans laquelle plus personne ne s'y retrouve. Des **politiques cohérentes et concertées** seraient préférables pour tout le monde.

Certes, on peut regretter que cet agenda 2030 ne touche pas aux **fondements du système** qui génère les inégalités et une exploitation insoutenable des ressources.

FEDERATION

Cela n'empêche pas les organisations signataires des « pistes », de **contribuer à la réalisation de l'agenda 2030** de l'ONU, en proposant cette **première étape** dans la nécessaire concertation sur le suivi et la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Belgique.

La liste des recommandations émane de l'expertise des différentes organisations participantes qui ont, pour la plupart, des recommandations plus spécifiques dans leurs propres publications : qu'il s'agisse de lutter contre la pauvreté en tenant compte de l'avis des personnes concernées, de la prise en compte du genre, de la qualité de l'air, du défi climatique, d'une énergie davantage renouvelable, efficace et sobre ou des activités permettant de mieux conjuguer l'économie avec l'environnement et la justice sociale, le but est **de susciter le débat**, pour inspirer une stratégie plus approfondie et portée plus largement.

Luc Lefebvre



Manifestation à Bruxelles pour le climat

1) ASS21 plate- forme qui rassemble une trentaine d'associations et organisations. LST est parmi les fondateurs pour construire avec d'autres

2) PIB : produit intérieur brut d'un pays qui mesure le niveau (quantité monétaire) de tout ce qui est produit par ce pays et comptabilisable durant une année. Des réalités négatives comme des jambes cassées, des tornades, font augmenter le PIB.

<http://www.associations21.org>

Les associations qui ont contribué à la construction des interpellations à propos des ODD :

11.11.11, Associations 21, WWF, Bond Beter Leefmilieu, Inter-Environnement Wallonie, Protos, FOS-Socialistische Solidariteit, Oxfam Wereldwinkels, Oxfam Solidariteit, Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, Vredeseilanden, Decenniumdoelen, Sensoa, Be-Gender, Netwerk Duurzame Mobiliteit, Climate Express, Wereldsolidariteit, Beweging.net, Broederlijk Delen, Memisa, UNICEF België, Plan België, Netwerk Tegen Armoede, APERE, Vrouwenraad, Le monde selon les femmes, LST- Luttes Solidarités Travail, Ecokerk, Conseil de la Jeunesse, Dokters van de Wereld, Artsen Zonder Vakantie, Louvain Coopération, Aedes, Fracarita Belgium.

Depuis plusieurs mois, un groupe de militants s'organise pour décorer la vitrine sur des thèmes qui nous concernent et ouverte sur le public.

Pour l'année 2016, nous souhaiterons...

*Etre reconnu
en tant qu'être
humain*

*Trouver un
travail qui
nous
correspond
sans qu'il
ne soit
imposé*

*Des revenus non
pas pour survivre
mais pour vivre*

*Vivre en
famille*



Des logements à des prix abordables



Joyeux Noël Bonne année

NOS DROITS

LE CPAS ET LES EXTRAITS DE COMPTE

LE CPAS PEUT-IL RÉCLAMER LES EXTRAITS DE COMPTE D'UNE PERSONNE QUI INTRODUIT UNE DEMANDE D'AIDE ?

Peut-il, comme le font certains CPAS dans la pratique, exiger que les bénéficiaires du RIS produisent, à intervalle régulier (par exemple tous les 3 mois), la copie de tous leurs extraits de compte ? Est-ce bien légal ?

EN MATIÈRE DE REVENU D'INTÉGRATION

Une des conditions du RIS est l'insuffisance des ressources. Le CPAS doit vérifier si le demandeur ne bénéficie pas déjà de ressources au moins égales au montant qui correspond à sa catégorie (555.81 € pour un cohabitant, 833.71 € pour un isolé, 1111.62 € pour une famille à charge).

Le demandeur doit collaborer à cette preuve, en donnant au CPAS les informations nécessaires : perçoit-il un revenu d'un travail ?, reçoit-il ses propres allocations familiales ? Une pension alimentaire ? Vit-il avec quelqu'un qui a des revenus ?

La loi permet au CPAS de réunir d'office des informations, en interrogeant la Banque carrefour de la sécurité sociale, pour savoir si le demandeur perçoit d'autres allocations sociales ou un salaire. Le CPAS peut également vérifier auprès de l'Administration fiscale si le demandeur est propriétaire d'un immeuble.

Les extraits de compte fournissent au CPAS des informations utiles sur le « train de vie » : y a-t-il beaucoup de dépenses ? y a-t-il une carte de crédit (Visa, Neckermann, cartes de magasins) ? y a-t-il des rentrées d'argent ? Le CPAS questionnera le demandeur s'il constate des versements plus ou moins réguliers : est-ce du travail en noir ? une pension alimentaire reçue de la famille ?, etc.

UNIQUEMENT POUR VÉRIFIER DES SOUPÇONS PRÉCIS

Le CPAS ne peut pas systématiser l'examen des extraits de compte.

Il ne peut demander les extraits de compte que pour vérifier des soupçons précis d'existence de ressources non déclarées au CPAS.

Par exemple lorsque l'enquête sociale amène le CPAS à soupçonner l'existence de ressources en noir. Ou lorsque le « train de vie » identifié lors de l'enquête sociale ou la visite à domicile laisse penser que la personne doit sans doute disposer d'autres ressources pour pouvoir assumer toutes ses dépenses.

C'est une atteinte à la vie privée, mais ce contrôle n'est pas critiquable pour autant qu'il serve uniquement à vérifier les conditions d'octroi du revenu d'intégration, c'est-à-dire l'absence de ressources.

VÉRIFIER LES RENTRÉES, PAR LES DÉPENSES

Par contre, le CPAS n'a pas à vérifier ce que le bénéficiaire du revenu d'intégration en fait. Le contrôle des extraits de compte ne peut servir à critiquer les dépenses, les achats. Le CPAS ne peut reprocher de faire une petite épargne chaque mois. Ni prétexter de cette épargne pour en déduire que la personne n'est pas en état de besoin.

En matière de revenu d'intégration, la condition à remplir est l'insuffisance des recours par rapport au montant du RIS, et pas l'état de besoin, et encore moins l'usage qui est fait des revenus.

Par contre, l'examen des extraits de compte d'un bénéficiaire du RIS peut amener le CPAS à s'interroger sur la manière dont celui-ci gère son budget (dépenses « excessives » ou jugées « de luxe », etc.). Le CPAS peut alors proposer une aide sous forme de guidance budgétaire. Mais ça c'est un autre volet de son intervention.

À suivre

Philippe Versailles



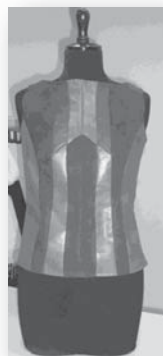
ANDENNE

« **ORÉA** »

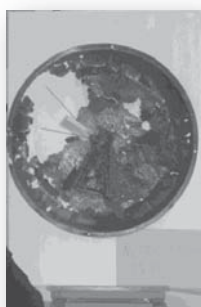
Hors Cadre

FIN NOVEMBRE, LE CEC LST ANDENNE A PARTICIPÉ AU CONCOURS
 « ORÉA – QUAND LES DÉCHETS SE FONT BEAUX OU UTILES », ORGANISÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR LA VILLE.

C'est avec « DESTRUCTOR » que nous étions inscrits dans la catégorie « Esthétique ». Le robot qui exprime ce qui détruit la nature, a été réalisé avec les enfants de la B.D.R., parmi diverses productions, pendant l'atelier d'été. Pour le concours, il s'agissait de présenter un objet fabriqué à partir de matériaux de récupération, et de leur donner ainsi une seconde vie.



Quelques productions d'autres participants



L'occasion était ainsi donnée d'exposer dans le hall d'entrée du Centre culturel d'Andenne et de présenter au public les différentes réalisations originales, proposée en référendum. Lors de cette action publique, nous avons eu le bonheur de rencontrer les autres concurrents et d'échanger avec eux, avec le public venu découvrir les différentes œuvres exposées, et aussi avec les autorités politiques

Une chaleureuse solidarité, et une promotion, pour notre action de CEC, s'est exprimée à cette occasion.



Quelques autorités politiques et « DESTRUCTOR »





CA SE PASSE

DECEMBRE

	Atelier famille		Bureau du collectif des associations partenaires		Assemblée des militants à Fontaine	
	L.	M.	M.	J.	V.	S. D.
		01	02	03	04	05 06
07		08	09	10	11	12 13
14		15	16	17	18	19 20
21		22	23	24	25	26 27
28		29	30	31		

Inter-journal (entre 01 et 02, 08 et 09, 15 et 16, 22 et 23)
Une délégation se rend au Conseil communal (le 03)

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 8 et 22 décembre. A Andenne, les mardis 1 et 15 décembre. A Noisieux, le lundi 21 décembre. A Binche, le lundi 7 décembre. A Fontaine, le vendredi le 18 décembre à 13h.

LE GROUPE DES JEUNES d'Andenne se retrouve le vendredi 18 décembre à 18h 30. Il n'y a pas de groupe des jeunes de Namur en 2015-2016.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL :** le 12 décembre.

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle. Le vendredi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis.

Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

FONTAINE

SE RASSEMBLER

Nous étions une cinquantaine de personnes venant des différentes régions à participer à l'assemblée des militants à Fontaine le 5 décembre 2015. L'occasion pour tous d'évaluer ensemble la journée et les différentes interpellations du 14 octobre 2015. Nous avons regardé des photos et des extraits de vidéos de différents moments de cette journée.

Nous avons cherché à voir ensemble si les objectifs ont été atteints et ce que nous en retirons chacun et collectivement de cette journée.

Nous prendrons un temps pour revenir à ces personnages transparents qui nous représentaient :

Quel sens ont-ils pour nous ?

Qu'a-t-on ressenti en les portant ?

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises

De Ciney-Marche-Jemelle :

Chantal, Fabien

De Namur : Andrée, Cécile, Luc, Philippe, et

l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22

Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne

andenne@mouvement-lst.org

A CINEY-MARCHE :

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726

Route de France, 5 - 5377 Baillonville

ciney-marche@mouvement-lst.org

PROVINCE DU HAINAUT:

Fabien Lardinois

Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand

Tél : 065/88.59.50 – 0479/28.90.57

hainaut@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12

Rue Pépin, 27 - 5000 Namur

namur@mouvement-lst.org

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65

Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal

tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé

à 15 euros/an

Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387

de la Fédération

Luttes Solidarités Travail

27 rue Pépin – 5000 Namur

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 0830 3891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG